



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1195

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables des exercices 2007 à 2021

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1195 - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES
IRRECOUVRABLES DES EXERCICES 2007 A 2021
(DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre d'un apurement périodique opéré entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier municipal de la Ville de Lyon propose chaque année l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal.

Les recettes proposées à l'admission en non-valeur en 2021 concernent les exercices 2007 à 2021 et s'élèvent à :

- 536 373,21 € pour le budget principal de la Ville de Lyon ;
- 2,32 € pour le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon ;
- 3 782,72 € pour le budget annexe du Théâtre des Célestins.

Ces produits n'ont pu être recouverts malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour.

I- Budget principal :

Répartition par direction du montant des admissions en non-valeur traitées en 2021

Service	Nb créances	% du Nombre total de créances	Montant restant à recouvrer	% du Total du Montant restant à recouvrer
DIRECTION DE L'EDUCATION	641	42,01%	73 559,25	13,71%
<i>Dont SERVICES AU PUBLICS (recettes de restauration scolaire et activités périscolaires)</i>	638	41,81%	73 510,94	13,71%
<i>Dont MISSION PEL</i>	3	0,20%	48,31	0,01%
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON (Ouvrages non-rendus)	344	22,54%	13 163,97	2,45%
DIRECTION ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANANT (recettes de terrasses, enseignes marchés, etc.)	223	14,61%	133 539,85	24,90%
<i>Dont SERVICE AUX COMMERCES SEDENTAIRES</i>	209	13,70%	118 196,31	22,04%
<i>Dont SERVICE AUX COMMERCES NON SEDENTAIRES</i>	14	0,92%	15 343,54	2,86%

Service	Nb créances	% du Nombre total de créances	Montant restant à recouvrer	% du Total du Montant restant à recouvrer
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN - URBANISME APPLIQUE (Recettes d'occupation du domaine public pour travaux de voirie)	125	8,19%	118 164,43	22,03%
DIRECTION DU CADRE DE VIE (Recettes façades nettes)	48	3,15%	3 038,39	0,57%
DELEGATION GENERALE EN CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES	35	2,29%	11 237,59	2,10%
<i>Dont REMUNERATIONS PAIE CHOMAGE</i>	32	2,10%	10 271,23	1,91%
<i>Dont PROTECTION SANTE RETRAITE</i>	3	0,20%	966,36	0,18%
DIRECTION DE LA REGULATION URBAINE (recettes occupation du domaine public : manifestations, taxis, etc.)	26	1,70%	11 913,79	2,22%
DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER	19	1,25%	60 794,90	11,33%
DIRECTION DE LA SANTE (fourrière animale)	15	0,98%	1 558,69	0,29%
DIRECTION DE L'ENFANCE (recettes d'accueil collectif)	11	0,72%	248,96	0,05%
DIRECTION DES SPORTS	11	0,72%	32 974,30	6,15%
<i>dont PISCINES</i>	3	0,20%	71,20	0,01%
<i>dont PATINOIRES</i>	7	0,46%	32 729,10	6,10%
<i>dont SALLES ET STADES</i>	1	0,07%	174,00	0,03%
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	6	0,39%	304,32	0,06%
<i>Dont MAIRIE DU 7ème</i>	2	0,13%	36,00	0,01%
<i>dont MAIRIE DU 8ème</i>	1	0,07%	7,52	0,00%
<i>dont MAIRIE DU 9ème</i>	3	0,20%	260,80	0,05%
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	7	0,46%	68 056,12	12,69%
<i>Dont STRUCTURES SOCIALES ET MUTUALITE</i>	2	0,13%	389,00	0,07%
<i>Dont VIE ASSOCIATIVE</i>	5	0,33%	67 667,12	12,62%
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (Hors BML)	6	0,39%	320,00	0,06%
<i>dont MUSEE DES BEAUX ARTS</i>	2	0,13%	145,00	0,03%
<i>Dont MUSEE D'ART CONTEMPORAIN</i>	2	0,13%	105,00	0,02%
<i>Dont MUSEE GADAGNE</i>	1	0,07%	60,00	0,01%
<i>Dont ARCHIVES MUNICIPALES</i>	1	0,07%	10,00	0,00%
DIRECTION DES CIMETIERES - CONCESSIONS ET REGLEMENTATION	4	0,26%	591,59	0,11%
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION	3	0,20%	2 819,44	0,53%
DIRECTION SECURITE ET PREVENTION -CENTRE DE SUPERVISION URBAINE	1	0,07%	4 087,58	0,76%
DIRECTION GESTION DES BATIMENTS	1	0,07%	0,04	0,00%
	1 526	100,00%	536 373,21	100,00%

Répartition par motif du montant des admissions en non-valeur traitées en 2021

Motif de la présentation	Nb créances	% du Nombre total de créances	Montant restant à recouvrer	% du Total du Montant restant à recouvrer
Reste à réaliser inférieur au seuil des poursuites : créances de montant inférieur à 30 € c'est-à-dire le seuil au-dessous duquel l'opposition à tiers détenteur n'est pas autorisée ; le comptable ne peut plus agir sur ces dossiers.	622	40,68%	10 471,63	1,94%
Poursuite sans effet : plusieurs actes de poursuites ont été tentés sans succès	507	33,16%	166 225,32	30,77%
Clôture pour insuffisance d'actif sur redressement ou liquidation judiciaire : désigne la décision du tribunal de mettre fin à la procédure de liquidation judiciaire lorsqu'il n'existe pas d'actif à réaliser	229	14,98%	306 469,50	56,74%
Surendettement et décision d'effacement de dette : décision de justice effaçant la dette et s'imposant au comptable	108	7,06%	25 020,87	4,63%
Procès-verbal de carence : la saisie-vente a été pratiquée par l'huissier du trésor qui s'est rendu au domicile du redevable et a pu constater que le mobilier saisissable est soit inexistant, soit insuffisant.	60	3,92%	28 185,89	5,22%
	1 526	100%	536 373,21	100%

Répartition par exercice du montant des admissions en non-valeur traitées en 2021

Exercice	Nb Fiches	% du Nombre de Fiches Total	Montant	% du Total du Montant
2007	3	0,20%	14 398,36	2,68%
2010	1	0,07%	68,54	0,01%
2011	4	0,26%	517,70	0,10%
2012	37	2,42%	2 055,31	0,38%
2013	29	1,90%	3 344,50	0,62%
2014	47	3,08%	13 882,51	2,59%
2015	51	3,34%	15 592,21	2,91%
2016	125	8,19%	56 393,35	10,51%
2017	248	16,25%	109 887,03	20,49%
2018	161	10,55%	150 221,10	28,01%
2019	615	40,30%	147 793,70	27,55%
2020	198	12,98%	18 704,06	3,49%

Exercice	Nb Fiches	% du Nombre de Fiches Total	Montant	% du Total du Montant
2021	7	0,46%	3 514,84	0,66%
	1 526	100%	536 373,21	100%

II- Budget annexe - Auditorium – Orchestre National de Lyon :

Répartition par motif du montant des admissions en non-valeur traitées en 2021

Motif de la présentation	Nb créances	% du Nombre total de créances	Montant (en M€)	% du Total du Montant
Poursuite sans effet : plusieurs actes de poursuites ont été tentés sans succès	1	0,07%	2,32	0,00%
	1	100 %	2,32	100 %

Répartition par exercice du montant des admissions en non-valeur traitées en 2021

Exercice de prise en charge	Nb créances	% du Nombre total de créances	Montant (en M€)	% du Total du Montant
2020	1	0,07%	2,32	0,00%
	1	100 %	2,32	100 %

III- Budget annexe - Théâtre des Célestins :

Répartition par motif du montant des admissions en non-valeur traitées en 2021

Motif de la présentation	Nb créances	% du Nombre total de créances	Montant (en M€)	% du Total du Montant
Reste à réaliser inférieur au seuil des poursuites : créances de montant inférieur à 30 € c'est-à-dire le seuil au-dessous duquel l'opposition à tiers détenteur n'est pas autorisée ; le comptable ne peut plus agir sur ces dossiers.	1	50 %	0,03	0,00 %
Poursuite sans effet : plusieurs actes de poursuites ont été tentés sans succès	1	50 %	3782,69	100,00 %
	2	100 %	3782,72	100 %

Répartition par exercice du montant des admissions en non-valeur traitées en 2021

Exercice de prise en charge	Nb créances	% du Nombre total de créances	Montant (en M€)	% du Total du Montant
2019	1	50 %	3782,69	100,00 %
2021	1	50 %	0,03	0,00 %
	2	100 %	3782,72	100 %

L'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de M. le Trésorier Municipal de la Ville de Lyon, dont la responsabilité ne se trouve pas dégagée pour autant.

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

1. L'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Municipal est approuvée conformément aux tableaux analytiques présentés ci-dessus pour un montant total de :
 - 536 373,21 € pour le budget principal de la Ville de Lyon ;
 - 2,32 € pour le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon ;
 - 3 782,72 € pour le budget annexe du Théâtre des Célestins.

2. Le recouvrement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

3. La dépense correspondante sera imputée, pour l'exercice 2021, sur les comptes :
 - 6541 du budget principal de la Ville de Lyon pour un montant total de 204 882,84 €
 - 6542 du budget principal de la Ville de Lyon pour un montant total de 331 490,37 €
 - 6541 du budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon pour un montant total de 2,32 €;
 - 6541 du budget annexe du Théâtre des Célestins pour un montant total de 3 782,72 €

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Grégory DOUCET